Langue étrangère IV : Anglais juridique

UE 23

Enseignant(s) responsable de l'UE : Laurence NOVALET

Année d'études	Bloc 2
Acronyme	DRU23LG4
Nombre de crédits ECTS	4 (facteur de pondération)
Volume horaire	39 h (Q1 13 / Q2 26)
Période de l'année	Quadrimestre 1 & Quadrimestre 2
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Anglais, Français
Coordonnées du service	Campus de Bruxelles, Avenue Émile Gryson 1 (bât. 4C), 1070 Bruxelles
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
DR23ANGL1 Anglais juridique 1	39	4	NON

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **RE01** ARES. 1 S’insérer dans son milieu professionnel et s’adapter à son évolution
- **RE03.3** ARES. 3.3 Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue.
- **RE05** ARES. 5 S’organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.
- **RE05.2** ARES. 5.2 Organiser son travail afin de respecter les délais

Autres connaissances ou compétences prérequises

Anglais juridique 1

Conseillé : niveau B1- du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues.

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Anglais juridique 1

Objectifs

Objectifs :

Utilisation syntaxique et lexicale adéquate ; choix de registre

Acquisition des compétences de l’apprentissage des langues étrangères :

- compréhension à la lecture

- compréhension à l’audition

- expression orale

Pour ces compétences, atteindre le niveau linguistique **B1(-) selon le CECR** (Cadre Européen Commun de Référence approprié aux langues étrangères.

Contenu

Constitution d'un portfolio individuel portant sur:

- compréhensions écrite et orale; production orale

- développement syntaxique et lexical

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Anglais juridique 1

Méthode d’enseignement interactive centrée sur l'apprenant nécessitant une présence assidue et une participation active au cours.

Constitution d'un portfolio individuel portant sur:

- compréhensions écrite et orale; production orale

- développement syntaxique et lexical

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Anglais juridique 1

- utiliser la langue anglaise à un niveau B1(-) selon le Cadre Européen de Référence approprié aux langues

- identifier ses forces et faiblesses et chercher à combler ses lacunes en utilisant un support / outil de travail / méthode de travail appropriée - s’approprier la terminologie juridique afin de pouvoir par la suite prendre part à une conversation, s’exprimer oralement en continu, exprimer une idée et comprendre des documents

Description des supports de cours indispensables

Aucun support indispensable renseigné.

Description des références et des supports complémentaires

Aucune référence complémentaire renseignée.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.			
Janvier			
Ensemble de l'UE			
Examen oral	30 %	Type de questions : Examen Oral	Examen à livre : Livre fermé

Juin			
Ensemble de l'UE			
Examen oral	70 %	Type de questions : Examen Oral	Examen à livre : Livre fermé
Août			
Ensemble de l'UE			
Examen oral	100 %	Type de questions : Examen Oral	Examen à livre : Livre fermé